

Rabot de MaPrimeRénov' : la CAPEB dénonce un choix budgétaire incompréhensible au cœur d'une crise caniculaire historique qui rappelle l'urgence de la rénovation énergétique des bâtiments

Paris, le 30 juin 2026 – La CAPEB dénonce le nouveau coup de rabot de MaPrimeRénov' et la suppression annoncée au 1^{er} septembre prochain de la quasi-totalité des aides aux travaux de rénovation énergétique par gestes, comme elle le craignait dès le 11 juin dernier. Cette décision constitue un nouveau coup dur pour les ménages et les entreprises artisanales du bâtiment, et une incompréhension totale au regard de l'épisode caniculaire historique auquel sont confrontés les Français témoignant de l'urgence de soutenir la rénovation énergétique des logements.

En réservant désormais l'essentiel des financements publics aux rénovations énergétiques globales des logements, le Gouvernement prive les Français d'un parcours de rénovation par gestes et par étapes pourtant adapté à leur capacité d'investissement. Pour la CAPEB, si la rénovation d'ampleur demeure l'objectif à atteindre, elle ne peut devenir l'unique voie d'accès aux aides : un parcours progressif, lisible et accessible demeure indispensable pour embarquer le plus grand nombre.

« Le pire ennemi de la rénovation, ce n'est pas le monogeste. C'est l'absence de travaux. Si l'on demande aux Français de tout faire d'un coup, beaucoup renonceront tout simplement à rénover leur logement. Il faut leur permettre d'entrer dans la rénovation par un premier geste utile, puis de poursuivre dans le temps », **déclare Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.**

Les projets de décret et d'arrêtés prévoient notamment la suppression, dès le 1^{er} septembre prochain, des aides « par geste » pour les travaux d'isolation (combles, toitures, fenêtres), les systèmes de ventilation, les poêles à bois ou biomasse ainsi que plusieurs équipements de production d'eau chaude sanitaire. Ces travaux ne seraient plus soutenus que dans le cadre d'une rénovation globale, bien plus onéreuse, lourde et complexe.

La rénovation énergétique doit devenir une politique d'adaptation du logement. Or, le projet d'arrêté donne le sentiment de privilégier une réponse d'équipement — notamment la PAC air/eau — au détriment des gestes qui réduisent les besoins : isolation, ventilation, protections solaires, traitement de l'enveloppe, confort d'été passif. L'isolation est en effet la première réponse au confort d'été et constitue le préalable indispensable à une rénovation énergétique performante. La suppression des aides à l'isolation des combles, des toitures ou encore au remplacement des fenêtres, après celle de l'isolation des murs au 1^{er} janvier dernier, apparaît d'autant plus incompréhensible qu'elle intervient en pleine période de fortes chaleurs.

Privilégier le remplacement des systèmes de chauffage sans permettre aux ménages d'améliorer d'abord l'enveloppe de leur logement est une approche contre-productive. Une pompe à chaleur installée dans une habitation mal isolée verra ses performances réduites et sa consommation énergétique augmenter. La bonne politique publique n'est pas de choisir entre équipements et enveloppe : elle est de financer la bonne combinaison de gestes, dans le bon ordre, selon les caractéristiques du logement.

La CAPEB rappelle que la rénovation par étapes constitue la réalité du marché. Pour une grande majorité de ménages, engager une rénovation globale représentant plusieurs dizaines de milliers d'euros est financièrement inaccessible. En revanche, pouvoir commencer par un

premier geste de rénovation permet d'enclencher une dynamique et de poursuivre progressivement les travaux.

Au-delà de ses conséquences pour les ménages, cette décision fragilise encore davantage les entreprises artisanales du bâtiment, déjà confrontées depuis plus de deux ans à une forte baisse d'activité dans le secteur de la rénovation énergétique.

La CAPEB appelle le Gouvernement à reconsidérer ce projet et à préserver un parcours de rénovation progressif, conciliant efficacité énergétique, adaptation au changement climatique, maîtrise des finances publiques et pouvoir d'achat des Français.

Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB, déclare : « Nous partageons l'ambition d'accélérer la rénovation énergétique des logements, mais elle ne pourra réussir qu'en tenant compte de la réalité économique des ménages. La rénovation par étapes est le parcours le plus accessible et le plus réaliste pour engager durablement les Français dans la transition énergétique. En pleine période de fortes chaleurs, il est essentiel de continuer à accompagner les travaux d'isolation, première réponse au confort d'été comme aux économies d'énergie, tout en améliorant aussi le confort d'hiver. Depuis plus de deux ans, la CAPEB défend un parcours de rénovation par gestes, simple, lisible et progressif, permettant de concilier transition énergétique, confort d'été et d'hiver, pouvoir d'achat et adaptation au changement climatique. Nous appelons le Gouvernement à entendre cette approche de terrain pour embarquer le plus grand nombre de ménages dans la transition énergétique. »

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- X : @capeb_fr
- Facebook : @capeb.nationale
- LinkedIn : @capeb

[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)